



Commission de révision agricole du Canada (CRAC)
Comité consultatif des intervenants externes (comité consultatif)
Réunion tenue le 17 avril 2023 à 11 h (HE) via Zoom

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Emily Crocco, présidente de la CRAC

Pierre Lampron, président du comité consultatif et deuxième vice-président de la Fédération canadienne de l'agriculture

Claudia Larocque, agente d'administration des affaires, CRAC

Erica Charlton, directrice technique, Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles

Frédéric Lapointe, greffier, CRAC

Geneviève Parent, membre de la CRAC

Jorge Correa, vice-président, Accès aux marchés et affaires techniques, Conseil des viandes du Canada

Maria El-Hachem, avocate principale, CRAC

Melanie Nobre, gestionnaire nationale, Services d'enquête et d'application de la loi, ACIA

Sherri-Lynn Foran, directrice, Division des appels des mesures d'exécution et litiges, ASFC

Absente :

Moya McAlister, responsable des communications, National Self-Represented Litigants Project (projet national pour les plaideurs non représentés)

1 Mot de bienvenue et remerciements

M^{me} Crocco remercie les participants pour l'aide qu'ils ont apportée au comité consultatif; elle souligne que le temps qu'ils ont investi et les efforts qu'ils ont déployés sont appréciés.

M^{me} Crocco affirme qu'elle envisageait d'apporter de nombreuses modifications aux politiques actuelles du CRAC et que c'était la raison pour laquelle le comité avait été créé et que la participation des membres au comité consultatif sera essentielle.

2 Présentations

Les membres se présentent.

3 Vision pour le comité consultatif

M^{me} Crocco déclare qu'elle souhaitait que le comité consultatif discute des changements qu'il envisage d'apporter aux procédures de la CRAC, ainsi que des changements que la CRAC n'a pas encore envisagé d'adopter, mais qui devraient l'être. L'objectif est de veiller à ce que le processus de la CRAC soit équitable, pertinent et accessible à tous les Canadiens.

Des renseignements sur le mandat du comité consultatif seront publiés sur le site Web de la CRAC.

Pour des raisons de transparence, la CRAC a l'intention de publier l'identité des personnes qui sont membres du comité consultatif. Aucun membre du comité consultatif ne s'oppose à cette divulgation.

Le comité consultatif ne se prononcera pas sur le bien-fondé d'une affaire, étant donné que deux de ses membres sont des adjudicateurs qui doivent rester impartiaux dans les affaires dont la CRAC est saisie ou pourrait être saisie.

Mesure à venir → La CRAC communiquera les projets de modification de ses politiques et lignes directrices avec les membres du conseil d'administration dans les mois à venir.

4 Discussion du projet de mandat

Personne ne propose de changement à apporter au projet de mandat du comité consultatif.

M^{me} Crocco ajoute que lorsque les documents sont distribués pour commentaires au sein du conseil d'administration, les membres doivent se sentir libres de formuler des commentaires détaillés ou généraux, à leur convenance. Elle précise également que les commentaires peuvent être envoyés directement

au CRAC par courrier électronique ou communiqués lors d'une réunion ultérieure du conseil d'administration.

5 Élection du président du comité consultatif

M^{me} Crocco indique que la CRAC recherche quelqu'un pour assurer la présidence du comité consultatif. Conformément au mandat, le président aidera le comité consultatif à élaborer ses objectifs. Le président assurera également la liaison avec la CRAC pour l'organisation et la gestion des réunions du comité consultatif.

M^{me} Parent propose la candidature de M. Lampron parce qu'il représente les producteurs, les entrepreneurs et les agriculteurs qui comparaissent devant la CRAC. M. Lampron accepte la nomination. M. Lampron est élu président de conseil d'administration à l'unanimité.

6 Politique relative aux audiences virtuelles

M^{me} Crocco précise que la CRAC a récemment modifié ses politiques pour devenir un tribunal axé sur le mode virtuel. Cela signifie que les audiences se dérouleront virtuellement, à moins que des raisons exceptionnelles justifient la tenue d'une audience en personne. M^{me} Crocco demande au comité consultatif ce qu'il pense de ce changement.

M^{me} Charlton indique que la fiabilité des connexions Internet pose moins problème pour les agriculteurs du pays. Elle ajoute qu'il peut encore y avoir des problèmes dans quelques rares endroits isolés, mais rien de majeur.

M. Lampron affirme que les réunions virtuelles peuvent parfois être difficiles lorsque des interprètes sont nécessaires.

M^{mes} Foran et Nobre indiquent que leurs organisations soutiennent pleinement les audiences virtuelles. Toutefois, M^{me} Foran précise que les employés de l'ASFC ne peuvent pas accéder à Zoom en utilisant le réseau de l'ASFC et qu'ils préféreraient donc Teams de manière générale.

7 Dates des prochaines réunions

M^{me} Crocco indique que pour les deux prochaines années, le comité consultatif se réunira trois fois par année : en septembre, en janvier et à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai. Elle précise que ces réunions régulières permettront au comité consultatif de se concerter sur les projets de modification des politiques.

Les réunions durent généralement une heure.

Si les membres ne sont pas en mesure d'assister à une réunion, ils peuvent envoyer un délégué.

Les membres peuvent également être invités à donner leur avis sur des questions de manière ponctuelle entre les réunions prévues.

8 Membre supplémentaire

M^{me} Crocco indique qu'elle aimerait ajouter un autre membre au comité consultatif, à savoir une jeune personne racisée travaillant dans le domaine de l'agriculture. Les membres sont invités à transmettre à M^{me} Crocco le nom de toute personne intéressée qui est susceptible de correspondre au profil recherché.

Au cours de la semaine prochaine, des invitations seront envoyées aux membres du comité consultatif pour les trois prochaines dates de réunion.